Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire

Band: 31/1940 (1940)

Artikel: Valais

Autor: Mangisch, Maurice

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-112777

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Valais.

Le cours 1939-40 a été fort mouvementé. Locaux occupés par des troupes, congés extraordinaires plus ou moins prolongés, emménagements dans des salles de fortune, personnel mobilisé et remplacé selon les possibilités du moment, horaires modifiés, bien d'autres facteurs ont produit dans les classes une certaine nervosité que ne manquait d'accroître le rythme hallucinant des événements. Mais tel est le pouvoir d'adaptation de l'homme que, grâce à la vigilance des autorités et au dévouement des maîtres, les résultats, dans l'ensemble, rejoignent à peu près ceux d'une année normale.

Dès le début de septembre, le Département de l'Instruction publique s'efforça de disposer du personnel nécessaire à l'organisation des cours. Plusieurs instituteurs indispensables aux classes supérieures ou dans les écoles à tous les degrés purent être licenciés. Pour combler les vides on fit appel aux jeunes maîtres sans emploi, à quelques institutrices et, très exceptionnellement, à du personnel retraité.

Un arrêté du Conseil d'Etat, en date du 3 octobre 1939, régla la question des traitements, pendant le service actif, de la manière suivante : a) personnel marié, 70 % du traitement plus 5 % par enfant mineur à sa charge jusqu'à concurrence du traitement légal ; b) personnel célibataire, 25 % du traitement, plus 5 % par personne à sa charge, en vertu d'une obligation légale d'assistance ou d'entretien ; c) le personnel veuf ayant un ménage est assimilé au personnel marié ; d) lorsque l'épouse du fonctionnaire mobilisé exerce une activité lucrative, le traitement prévu sous lettre a) est, en outre, réduit en tenant compte de l'importance du revenu de l'épouse. Il est également déduit du traitement une certaine part de la solde militaire, selon le montant de cette dernière. L'arrêté du 3 octobre fut complété dans la suite.

A son tour, le fonctionnement de la Caisse cantonale de compensation amène le Département à fournir au personnel enseignant toutes instructions utiles. Les bénéficiaires de postes fixes ainsi que les remplaçants sont soumis à l'obligation de verser 2 % de leur traitement global. Par traitement global on entend aussi bien la part versée par la Commune que celle qui est payée par l'Etat (allocation de famille, allocation pour enfants, cotisations à la Caisse de retraite, déplacement etc.). Est par contre exclue du traitement la réduction de 6 %, avec exonération d'un minimum de 800 francs et de ½ % par enfant de moins de 18 ans. Cette

réduction, introduite par les décrets du Grand Conseil du 8 février 1934 et du 13 novembre 1936, avait été maintenue pour l'exercice 1939-40. Envisageant le rajustement des salaires, le Comité de la Société valaisanne d'éducation, en séance du 11 avril 1940, a décidé d'en demander la suppression pour le 1^{er} janvier 1941.

Avec tant de problèmes ardus, les événements ont apporté quelques occasions de stimuler chez les jeunes le sentiment de la solidarité nationale. Suivant l'appel du Général, nos écoliers participent au Noël du Soldat et à la collecte du Don national et de la Croix Rouge. Dans plusieurs écoles, notamment à Sion, ils renoncent à leurs prix, et reçoivent, en souvenir durable de leur générosité, un diplôme qui leur rappellera plus tard qu'aux jours tragiques de 1940 ils ont, à leur manière, servi la Patrie bienaimée.

Jours fatals à plus d'une innovation que nous avions saluée dans notre précédente chronique! Les cours de langues ont été supprimés. L'enseignement ménager dont on se promettait un réjouissant essor, n'a pu réaliser ses belles destinées, et les nouvelles maîtresses n'ont pas vu s'ouvrir le champ d'activité pour lequel elles s'étaient si vaillamment préparées. Le nombre des écoles ménagères demeure inchangé: 28 communes seulement sont dotées de ces bienfaisantes institutions. Toutefois, le Rapport de gestion nous assure que le Département continue à vouer toute son attention à ce problème vital pour le bonheur des foyers et la prospérité du pays.

A défaut des Conférences régionales, l'Ecole primaire a su maintenir le lien spirituel indispensable entre les membres de la grande communauté pédagogique. A côté d'articles variés, substantiels, riches de doctrine, elle traita toute une série de centres d'intérêt : la patrie, l'école, camarades et jeux, l'automne et ses travaux, les animaux sauvages, le logis et le foyer, Noël et jour de l'an, le choix d'un métier, santé et maladies, nos amies les bêtes, l'été, les moyens de locomotion etc.

De vivantes leçons de choses rendirent également les plus grands services aux maîtres en quête de matériaux. Enfin, pour mieux situer l'histoire suisse dans le cadre de l'histoire générale, elle fit défiler des hommes et des faits qui ont marqué de leur empreinte notre vie politique, économique ou sociale.

Dans l'enseignement secondaire, toujours en raison des événements, les examens de maturité sont avancés. Ils ont lieu, pour l'écrit, les 22 et 23 avril, dans tout le canton, et pour l'oral, du 7 au 10 mai, au lieu de fin juin. Comme par une étrange divination, ils s'achèvent la veille même de la deuxième mobilisation générale.

A cause de cette mise sur pied, et pour permettre aux étudiants

d'aider aux travaux agricoles, Monsieur le Chef du Département avance de 15 jours la clôture des Ecoles normales et des Collèges cantonaux. « Nous exprimons l'espoir, dit-il, qu'à la suite de cette mesure, les élèves accompliront l'effort de volonté pour fournir, malgré les circonstances défavorables, un travail normal et consciencieux. Pendant que nos soldats, au prix de lourds sacrifices, assurent la défense de nos libertés, il est du devoir de notre jeunesse de se préparer par une formation morale et intellectuelle solide à servir de son mieux le pays qui nous est si cher. »

Signalons, pour en revenir aux examens de maturité, que les épreuves orales ont été allégées de quelques branches. Pour les types A et B l'interrogation porta sur le latin, la langue maternelle, la deuxième langue nationale; pour le type C, sur la langue maternelle, la physique et les mathématiques. Le nombre des candidats s'est élevé à 95 dont 62 pour le type A, 25 pour le type B et 8 pour le type C. Le nombre des diplômés est de 91, soit 83 pour les types A et B et 8 pour le type C. Il y eut 4 diplômes du 1^{er} degré, 3 du type A et 1 du type C; 45 du 2^e degré et 42 du 3^e degré. Puisse cette cohorte de bacheliers faire honneur à ses anciens maîtres, et fournir de bons ouvriers au monde nouveau qui se prépare!

Dr M. MANGISCH.

Vaud.

Enseignement primaire.

L'année scolaire 1939-40 a été marquée dans les milieux scolaires du canton de Vaud, comme partout ailleurs en Suisse, par le souci d'assurer dans les meilleures conditions possibles la tenue des classes et, à cet effet, de pourvoir au remplacement des nombreux instituteurs mobilisés. Au 1° septembre 1939, le corps enseignant vaudois comptait 640 instituteurs dont 404 mobilisables dans le service actif, dans les services complémentaires ou dans celui de la défense aérienne passive.

Les écoles des centres urbains, dont les vacances d'été prenaient fin, ont pu rouvrir leurs portes au début de septembre; mais pour remplacer les maîtres appelés sous les drapeaux, il a fallu recourir aux services de tous les jeunes instituteurs encore disponibles, de bon nombre de retraités, d'institutrices qui ne sont pas encore titulaires d'un poste et de personnes pourvues d'un